



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 2908

Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la question des comités d'éthique. La prévention et la lutte contre les incivilités, la violence et toutes les formes de discrimination faisaient partie des priorités de la politique sportive menée sous le quinquennat de M. Nicolas Sarkozy. C'est pourquoi, en 2011, le ministère des sports a mis en place deux comités : le comité du "supportérisme" présidé par M. Éric Berdoati, maire de Saint Cloud, et le comité de lutte contre les discriminations présidé par la championne olympique d'escrime Laura Flessel. Lors de l'audition du 17 juillet 2012, elle a évoqué les deux comités d'éthique en précisant qu'elle souhaitait que seule la composition du comité du "supportérisme", présidé par l'ancien député UMP et l'actuel maire de Saint-Cloud, M. Éric Berdoati, devait évoluer. Ainsi, il souhaite que Mme la ministre précise sa pensée et détaille les évolutions qu'elle souhaite effectuer dans la composition de ce comité.

Texte de la réponse

La prévention contre les incivilités et les violences dans le sport, notamment lorsqu'elles sont le fait de certains supporters, constitue l'une des priorités du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. La ministre chargée des sports a présenté à la presse, en février dernier, le guide juridique relatif à la prévention et la lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport. Ce guide, issu des travaux du comité du supportérisme, est conçu pour l'ensemble des acteurs du sport. Deux fiches de ce guide sont spécialement consacrées à la thématique du supportérisme en présentant sous forme de questions-réponses toutes les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui se sont produites ces dernières années. Le guide est mis en ligne sur le site internet du ministère et a fait l'objet d'un relais dans la presse et certains réseaux sociaux. Par ailleurs, le Conseil national du sport (CNS) qui sera prochainement installé par la ministre chargée des sports comportera une formation restreinte « Ethique et respect des valeurs du sport ». Cette formation poursuivra les travaux initiés dans le cadre des comités de supportérisme et de lutte contre les discriminations dans le sport. Elle aura pour mission d'analyser la conformité des pratiques aux valeurs du sport et à l'éthique et la lutte contre les discriminations et les violences de toute nature dans le champ des activités physiques et sportives. Elle aura à connaître également les problématiques liées à la prévention et la lutte contre le dopage, la prévention des addictions au jeu et les conditions d'exercice des professions du sport.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2908

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4687

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3958